

**Wood Preservation Canada**  
**Préservation du bois Canada**

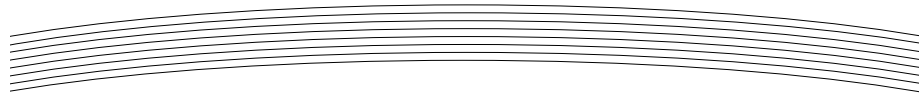
# GUIDE DE SPÉCIFICATION

No. WPC – 03-2025

## Bois lamellé-collé



Préservation du bois Canada • 613-737-4337 • [info@woodpreservation.ca](mailto:info@woodpreservation.ca) Préservation du bois Canada fournit cette information à partir de sources considérées comme vraies. Cependant, ni PBC ni ses membres ne garantissent l'exactitude des informations publiées dans le présent document et ces parties ne sont pas responsables des erreurs, omissions ou dommages résultant de ou liés à son utilisation. Ce document est publié en sachant que WPC, ses membres et les auteurs fournissent des informations, mais ne tentent pas de rendre des services d'ingénieries ou d'autres services professionnels.



# SPECIFICATION DE BOIS LAMELLÉ-COLLÉ

WPC – 03-2025

## Présentation du produit

Le bois d'œuvre lamellé-collé est produit par le collage de plusieurs couches de bois de dimensions différentes à l'aide d'adhésifs imperméables dans des conditions contrôlées et, en tant que produits finis, ils sont communément appelés bois d'œuvre « lamellé-collé » (glulam). Les produits lamellés-collés sont utilisés comme éléments de structure pour former des colonnes verticales, des poutres horizontales ainsi que des poutres en bois d'œuvre courbées ou arquées.

Le bois d'œuvre lamellé-collé est utilisé dans diverses applications structurelles allant de la construction de ponts, de chevalets et d'autres projets de construction industrielle qui nécessitent des produits pouvant s'étendre sur de grandes distances. La résistance et la rigidité élevées du bois d'œuvre lamellé-collé permettent à ces produits de s'étendre sur de grandes distances et l'ajout de produits de préservation leur confère une grande longévité, ce qui leur permet d'être utilisés dans diverses conditions d'exposition.

Les renseignements contenus dans ce guide ne portent que sur les exigences pour le traitement sous pression des produits collés-laminés, comme le prescrit la série de normes CAN/CSA O80 - 21 Préservation du bois®. Pour les exigences minimales de fabrication de produits collés-laminés, se référer à la norme CAN/CSA 0122-16 - Bois d'œuvre collé-laminé.

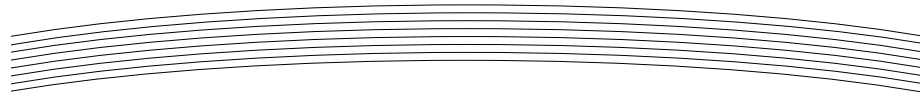
## Essences de bois permis, produits de préservation et classes d'emploi connexes

Systèmes de préservation utilisés dans les traitements des produits collés-laminés et classes d'emploi connexes		
Nom chimique	Abréviation	Classes d'emploi autorisées
Créosote	CR	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1, CE4.2
Créosote - PS	CR-PS	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1, CE4.2
Pentachlorophénol	PCP-A/PCP-C	CE1, CE2, CE3.2, CE4.1, CE4.2

Traitements de préservation - Poutres en lamellé-collé				
CE1 – Hors sol – intérieur - protégé - insectes seulement				
CE2 – Hors sol – intérieur - protégé - humidité				
CE3.2 - Hors sol - pièce d'ossature - hors sol - extérieur				
	Rétention du système de préservation - kg/m <sup>3</sup> *			
	CR et CR-PS		PCP – A et PCP - C	
Essences	≤114 mm d'épaisseur	≥114 mm d'épaisseur	≤114 mm d'épaisseur	≥114 mm d'épaisseur
Pruche occidentale	128	96	6.4	6.4
Douglas côtier	128	96	6.4	6.4

\*Pour tous les détails, consulter la norme CAN/CSA O80.1-21 Tableau 20. Source : © 2021 Association canadienne de normalisation

Traitements de préservation - Poutres en lamellé-collé
CE4.1 - Construction routière – élément de charpente essentiel – hors sol – extérieur



## SPECIFICATION DE BOIS LAMELLÉ-COLLÉ

WPC – 03-2025

UC4.1 – Construction routière – élément de charpente général – Contact avec le sol ou l’eau douce – faible moisissure				
	Rétention du système de préservation - kg/m <sup>3</sup> *			
	CR et CR-PS		PCP – A et PCP - C	
Essences	≤114 mm d’épaisseur	≥114 mm d’épaisseur	≤114 mm d’épaisseur	≥114 mm d’épaisseur
Pruche occidentale	160	128	8.0	8.0
Douglas côtier	160	128	8.0	8.0

*\*Pour tous les détails, consulter la norme CAN/CSA O80.1-21 Tableau 20. Source : © 2021 Association canadienne de normalisation*

<b>Traitements de préservation - Poutres en lamellé-collé</b>				
CE4.2 - Construction routière – élément de charpente essentiel – contact avec le sol ou l’eau douce – moisissure élevée				
CE4.2 – Construction routière – élément de charpente essentiel – contact avec le sol contact et les éclaboussures d’eau salée - moisissure élevée				
	Rétention du système de préservation - kg/m <sup>3</sup> *			
	CR et CR-PS		PCP – A et PCP - C	
Essences	≤114 mm d’épaisseur	≥114 mm d’épaisseur	≤114 mm d’épaisseur	≥114 mm d’épaisseur
Pruche occidentale	192	192	9.6	9.6
Douglas côtier	192	192	9.6	9.6

*\*Pour tous les détails, consulter la norme CAN/CSA O80.1-21 Tableau 20. Source : © 2021 Association canadienne de normalisation*

### Enregistrement du produit

Les agents de préservation du bois et leurs utilisations sont réglementés par l’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

### Normes de référence recommandée

Séries de normes CAN / CSA O80-21, Préservation du bois

CAN/CSA O122-16 – Structural Glued-laminated timber

Source © 2021 Association canadienne de normalisation

Avec la permission de l’Association canadienne de normalisation (exerçant ses activités sous la dénomination de Groupe CSA), le document est reproduit à partir de la norme de Groupe CSA, « CAN/CSA-O80 SÉRIE-F15 Préservation du bois », dont la licence et les droits d’auteur appartiennent à Groupe CSA, 178 Rexdale Boulevard, Toronto (Ontario), L4W 5N6. Ce document réimprimé ne correspond pas à la position complète et officielle de Groupe CSA sur le sujet de référence, laquelle est représentée par la norme dans sa version intégrale. L’utilisation de ce document a été autorisée, mais Groupe CSA ne sera pas responsable de la façon dont l’information est présentée et interprétée.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour acheter des normes auprès de Groupe CSA, veuillez consulter le site <http://shop.csa.ca/> ou composer le 1-800-463-6727.